

Conditions de Travail et Qualité de Vie au Travail Une priorité indispensable à la Traction pour l'avenir de notre métier d'ADC

Lyon, le 3 mai 2021

EN QUELQUES MOTS...

Vos Représentants UNSA-Ferroviaire de l'ET TGV SE ont engagé une démarche auprès de la direction pour exiger une véritable amélioration de la Qualité de Vie au Travail et nos Conditions de Travail.

LE SUJET : Journées de service ; Roulements et irritants

Malgré la tenue régulière des commissions roulements, certains irritants persistent depuis plusieurs changements de services et/ou adaptations :

Des journées de service trop longues ou avec coupure, des RHR trop longs avec coupure à l'aller comme au retour, des adaptations de journées de service trop fréquentes, aucune visibilité sur ses repos d'un service à l'autre, trop de parcours en EV et sans résa de service...

Nous ne devons pas attendre la présentation d'une prochaine adaptation pour mettre en lumière l'ensemble des irritants et le besoin des ADC.

C'est pourquoi l'**UNSA-Ferroviaire** porte une attention particulière à travailler sur ces problématiques, bien en amont, afin de soumettre les suggestions aux divers acteurs, avec pour seul objectif :

L'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail.

L'UNSA-Ferroviaire a engagé une démarche auprès de la Direction de l'ET TGV SE afin de lui soumettre nos demandes et nos revendications.

L'UNSA-Ferroviaire avait demandé de convier aux échanges, le responsable Production afin d'élaborer une charte de montage :

- RHR : 1er arrivé ➔ 1er parti.
- K : pas de coupure sur les JS de moins de 8h, la placer dans la mesure du possible sur les heures de repas et la limiter au strict nécessaire. **La K a pour origine la possibilité d'augmenter le temps de travail et non pas de « gratter » du temps de présence...**
- Eviter les K en retour de RHR. **Le RHR a été créé pour permettre à l'entreprise et à l'ADC de se rapatrier le plus rapidement à sa résidence avec un repos court. Nous ne souhaitons pas exiger le retour à résidence le plus rapidement possible, mais "dans la mesure du possible", éviter les K sur les RHR courts (fatigue) et éviter les temps d'attente trop longs entre 2 trains.**
- Journée de Service : allonger les temps de préparation du poste de conduite de 5' de manière pérenne. **Covid oblige, nous rentrons dans une nouvelle ère : dorénavant, la désinfection de notre poste avec des lingettes fait partie de nos gestes habituels à la prise de service, il sera difficile de revenir en arrière.**
- L'ère numérique requiert davantage de temps et de compétences qu'auparavant pour consulter nos mails et les applications professionnelles. **Une démarche de concertation sur le sujet est souhaitée. Il est temps de prendre en considération et de valoriser ces tâches supplémentaires.**
- Sur les travaux prévus le week-end de l'ascension, des efforts vont être de nouveau demandés aux Agents. **Nous souhaitons l'octroi d'une gratification financière à l'ensemble des acteurs.**
- Concernant la grille de repos, nous exigeons que celle-ci déroule pour l'année, comme cela est déjà le cas sur certaines résidences. Lors de la commission RIt pour le Service Annuel, elle valide la grille pour l'année à venir. **Au TGV, nous sommes les seuls ADC à avoir des changements de service aussi fréquents !**
- Pour les EV en RIt, après validation des JS par la commission RIt, nous demandons, comme pour les lieux de RHR et les taxis, que le bureau de commande effectue les « résas de service » sur les parcours concernés. **C'est un des irritants les plus sensibles !**

Une fois de plus la direction a balayé d'un revers de la main toutes les revendications légitimes et argumentées des ADC portées par L'UNSA.

Productivité ! Concurrence ! Ces deux mots répétés à l'unisson par une direction de l'établissement incapable de justifier correctement leurs refus démontre l'absence de considération qu'elle porte aux ADC de l'ET.

Elle est allée jusqu'à nous dire qu'elle refusait l'élaboration de toutes chartes au motif que l'UNSA-Ferroviaire l'avait contrainte à respecter ces engagements signés par elle en DCI, une rémunération compensatrice due aux ADC de VPC qui étaient dérogés de leur roulement pour une formation Régio2N... Pathétique !

« Le RH077 nous y autorise ». En voilà une autre phrase que nous avons souvent entendue.

Prenons l'exemple d'une coupure placée sur une journée de moins de huit heures. Le RH077 ne l'impose pas mais le permet. Quel est l'intérêt d'une telle coupure si ce n'est de gratter une ou deux heures de présence au ADC ? Comme manœuvre misérable on ne fait pas mieux... Pis, L'explication fournie : « Si la direction ne graphie pas la coupure et que l'ADC se rend malgré tout au local de coupure pour boire un café ou pour aller aux toilettes et bien cela va poser un problème ; Le local ne sera pas correctement dimensionné car des ADC non prévus en coupure seront présents dans le local en plus de ceux prévus... » Grandiose !

Mais pour ce qui est de l'application du RH077, l'UNSA-Ferroviaire rappelle à la direction qui si elle en fait une lecture orthodoxe voire intégriste, les ADC ont également ce choix-là.

La direction n'a eu comme réponse qu'une réponse financière. Elle partage pourtant nos demandes mais elle se refuse d'ouvrir l'élaboration d'une charte d'établissement par crainte de léser la « productivité » ! Une nouvelle fois, nos dirigeants nous opposent à l'arrivée de la concurrence. Au-delà de l'aspect financier, notre démarche est l'amélioration des Conditions de Travail des ADC dans un Roulement de Qualité !

Le Pôle Traction UNSA-Ferroviaire

Mail : traction@unsa-ferroviaire.org

Vos représentants locaux et Délégués Syndicaux

Frédéric MEYER (UP Med) – Marc FRASSY (UP VRA) – Jean-Louis PERROCHEAU (UP VPC)



2021

Bulletin d'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire

J'adhère
en ligne



Parrainé(e) par (facultatif) :

NOM : N° CP :

Prénom : Date de naissance :

Qualif/Niveau .../... Grade : Contractuel(le) Collège

SA : Direction :

Service :

Tel Pro : Tel Personnel :

Adresse personnelle :

Email Pro ou Personnel sur lequel vous souhaitez recevoir nos informations syndicales :

.....@.....

A le

Signature :